

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

AVRIL 2021

PRINCIPALES TENDANCES

A fin avril 2021 et en comparaison avec la même période de l'année 2020, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une baisse des recettes ordinaires de 9,6% provenant de :

- La diminution de 8,4% des impôts directs suite à la baisse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (-45,9%), conjuguée à la hausse de la taxe de services communaux (+42,8%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+18,4%), de la taxe professionnelle (+49,6%) et de la taxe d'habitation (+57,1%);
- La baisse de 20,2% des impôts indirects qui s'explique notamment par la diminutions de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-22,9%), de la taxe de séjour (-76,1%) et de la taxe sur les débits de boissons (-41,9%), conjugué à l'augmentation de la taxe sur les opérations de construction (+31%) et de la taxe sur les opérations de lotissement (+52,8%);
- L'augmentation de 31,8% des recettes non fiscales provenant notamment de la hausse des subventions (+56,2%), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+23,1%) et des recettes domaniales (+16,6%), conjugué à la baisse des fonds de concours (-43,9%) .

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 53,1% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 9,7% en raison de la baisse de 5% des dépenses de personnel et de 21% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à l'augmentation de 7% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 2,1 MMDH à fin avril 2020 à 1,6 MMDH à fin avril 2021, soit une baisse de 22%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin avril 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 4,4 MMDH contre un solde ordinaire positif de 4,9 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 3.150 MDH, compte tenu d'un solde positif de 375 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 3.231 MDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 453 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 3.150 MDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2021.

Excédents globaux

A fin avril 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2021 (3.150 MDH) et des années antérieures ont été de 44,5 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Avril 2020	Prévisions 2021	Avril 2021	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	11 694	45 523	10 572	23%	-9,6%
1.1- Recettes fiscales :	10 088	37 492	8 455	23%	-16,2%
<i>Impôts directs</i>	3 412	21 271	3 125	15%	-8,4%
<i>Impôts indirects</i>	6 676	16 221	5 330	33%	-20,2%
1.2- Recettes non fiscales :	1 606	8 031	2 117	26%	31,8%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	193	767	225	29%	16,6%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	208	1 453	256	18%	23,1%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	817	3 190	1 162	36%	42,2%
<i>Autres recettes</i>	388	2 621	474	18%	22,2%
2- DEPENSES ORDINAIRES	6 828	29 019	6 169	21%	-9,7%
2.1- Biens et services :	6 287	27 890	5 590	20%	-11,1%
<i>Personnel</i>	3 892	13 317	3 699	28%	-5,0%
<i>Autres biens et services</i>	2 395	14 573	1 891	13%	-21,0%
2.2- Intérêts de la dette	541	1 129	579	51%	7,0%
3- SOLDE ORDINAIRE	4 866	16 504	4 403		
4- INVESTISSEMENT²	2 088	42 088	1 628	4%	-22,0%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	5	-12	-3		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	448	-4 370	378		
7- EXCEDENT³	3 231	-29 966	3 150		
8- FINANCEMENT² :	-3 231	29 966	-3 150		
<i>Recettes d'emprunt</i>	974	176	620		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-647	-1 874	-803		
<i>Variation de l'excédent</i>	-3 558	31 664	-2 967		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Avril 2020	Prévisions 2021	Avril 2021	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	10 088	37 492	8 455	23%	-16,2%
IMPÔTS DIRECTS	3 412	21 271	3 125	15%	-8,4%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	561	8 022	801	10%	42,8%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	224	6 981	335	5%	49,6%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	56	836	88	11%	57,1%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	794	2 090	940	45%	18,4%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	957	1 695	544	32%	-43,2%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	820	1 647	417	25%	-49,1%
IMPÔTS INDIRECTS	6 676	16 221	5 330	33%	-20,2%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	6 040	12 609	4 658	37%	-22,9%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	457	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	171	921	224	24%	31,0%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	36	250	55	22%	52,8%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	62	465	36	8%	-41,9%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	57	175	72	41%	26,3%
<i>Taxe de séjour</i>	67	331	16	5%	-76,1%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	81	222	80	36%	-1,2%
<i>Autres impôts indirects</i>	162	791	189	24%	16,7%
RECETTES NON FISCALES	1 606	8 031	2 117	26%	31,8%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	193	767	225	29%	16,6%
<i>Redevance OTDP communal</i>	208	1 453	256	18%	23,1%
<i>Fonds de concours</i>	114	271	64	24%	-43,9%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	138	1 018	145	14%	5,1%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	2	276	21	8%	
<i>Subventions</i>	703	2 919	1 098	38%	56,2%
<i>Recettes diverses</i>	248	1 327	308	23%	24,2%
TOTAL DES RECETTES	11 694	45 523	10 572	23%	-9,6%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	2 357	835	7 380	10 572
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	253	60	2 254	2 567
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	132	56	1 476	1 664
<i>Produits des services</i>	100	0	239	339
<i>Produits des biens</i>	21	4	539	564
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	42	0	1 182	1 224
Taxe de services communaux	42	0	759	801
Taxe professionnelle	0	0	335	335
Taxe d'habitation	0	0	88	88
1.3- Ressources transférées :	2 062	775	3 944	6 781
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	751	3 907	4 658
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	961	0	0	961
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 101	24	37	1 162
2- DEPENSES ORDINAIRES	446	512	5 211	6 169
2.1- Biens et services :	249	481	4 860	5 590
<i>Personnel</i>	65	414	3 220	3 699
<i>Autres biens et services</i>	184	67	1 640	1 891
2.2-Intérêts de la dette	197	31	351	579
3- SOLDE ORDINAIRE	1 911	323	2 169	4 403
4- INVESTISSEMENT	874	267	487	1 628
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	-3	0	0	-3
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	-54	110	322	378
7- EXCEDENT	980	166	2 004	3 150
8- FINANCEMENT :	-980	-166	-2 004	-3 150
<i>Recettes d'emprunt</i>	340	255	25	620
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-227	-40	-536	-803
<i>Variation de l'excédent</i>	-1 093	-381	-1 493	-2 967

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin avril 2021 laisse apparaître une baisse des ressources de 9,6% et des dépenses ordinaires de 9,7%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 4,4 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 1,6 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 375 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 3,2 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 10,6 MMDH en diminution de 9,6% par rapport à fin avril 2020. Ceci s'explique par la baisse de 21,5% des recettes transférées, conjuguée à la hausse de 45,5% des recettes gérées par l'Etat et de 15,7% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2020	Prévisions	2021	Evol. %
Transférées	8 634	19 598	6 781	-21,5%
Gérées par l'Etat	841	15 839	1 224	45,5%
Gérées par les collectivités	2 219	10 086	2 567	15,7%
TOTAL	11 694	45 523	10 572	-9,6%

1.1-RECETTES FISCALES

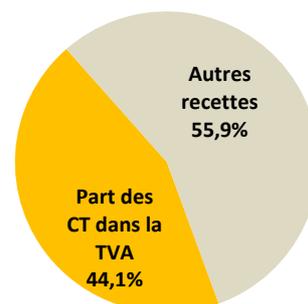
Les recettes fiscales ont atteint 8,5 MMDH, en diminution de 16,2% par rapport à leur niveau à fin avril 2020, suite à la baisse de 8,4% des impôts directs et de 20,2% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 80% des recettes globales des collectivités territoriales à fin avril 2021.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 6,8 MMDH à fin avril 2021 contre 8,6 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 21,5%. Ceci résulte de la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-1.382 MDH), de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (-816 MDH) et des fonds de concours (-50 MDH), conjuguée à la hausse des subventions (+395 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 44,1% de leur part dans le produit de la TVA.

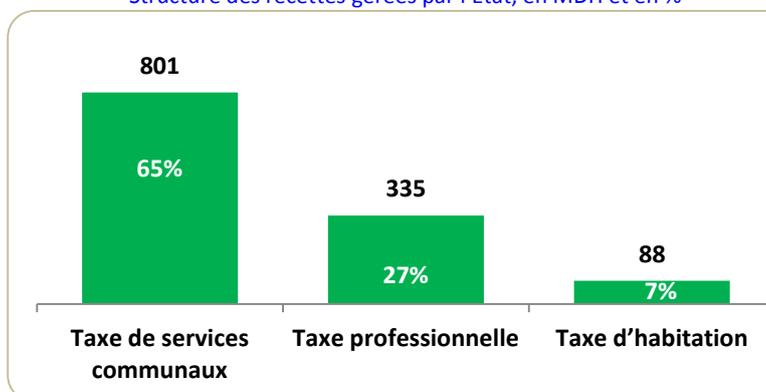
Structure des recettes des collectivités en 2021



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin avril 2021, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 1.224 MDH contre 841 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 45,5%, provenant de la hausse de la taxe de services communaux (+240 MDH), de la taxe professionnelle (+111 MDH) et de la taxe d'habitation (+32 MDH).

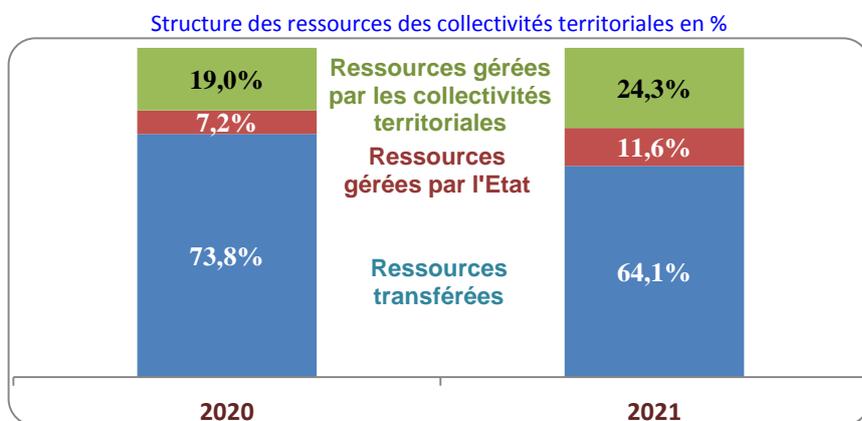
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 2.567 MDH à fin avril 2021 contre 2.219 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 15,7%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (940 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (256 MDH), des recettes domaniales (225 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (224 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin avril 2020 et fin avril 2021, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution de la part des ressources transférées.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 2.117 MDH, en hausse de 31,8% par rapport à leur niveau à fin avril 2020, en raison principalement de l'augmentation de 56,2% des subventions, de 23,1% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal et de 16,6% des recettes domaniales et de la diminution de 43,9% des fonds de concours.

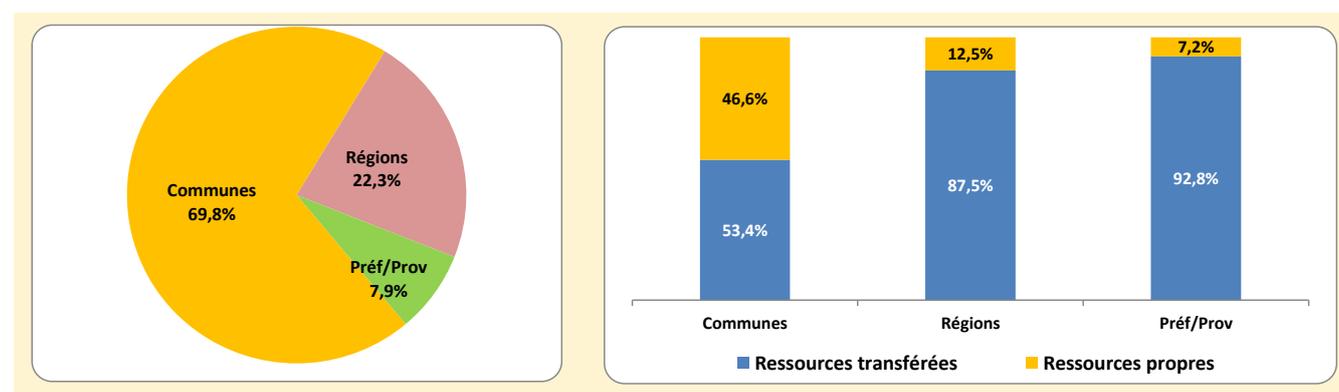
Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (46 MDH contre 90 MDH).

La hausse des subventions est due principalement à l'augmentation des subventions accordées par l'Etat (1.096 MDH contre 701 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 7,4 MMDH et représentent 69,8% des recettes globales des collectivités territoriales à fin avril 2021.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin avril 2021, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 53,4% des recettes des communes contre 87,5% pour les régions et 92,8% pour les préfetures et provinces.

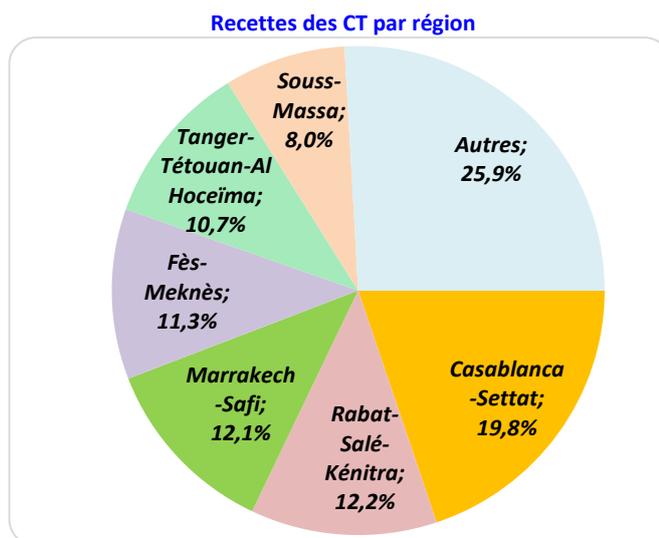


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 74,1% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (2.098 MDH) représentent 19,8% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,2% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,5%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	725	550	823	2 098
Rabat-Salé-Kénitra	321	215	758	1 294
Marrakech-Safi	314	108	852	1 274
Fès-Meknès	219	73	899	1 191
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	364	119	651	1 134
Souss-Massa	199	46	599	844
L'oriental	158	49	604	811
Béni Mellal-Khénifra	130	42	548	720
Laâyoune-Sakia El Hamra	64	0	343	407
Drâa-Tafilalet	47	17	311	375
Guelmim-Oued Noun	24	5	241	270
Dakhla-Oued Ed Dahab	2	0	152	154
TOTAL	2 567	1 224	6 781	10 572

2- DEPENSES

A fin avril 2021, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 8.600 MDH, en baisse de 10,1% par rapport à leur niveau à fin avril 2020. Elles se composent à hauteur de 71,7% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin avril 2021, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 6.169 MDH, soit une diminution de 9,7% en raison de la baisse de 5% des dépenses de personnel et de 21% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 7% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Personnel	3 892	13 317	3 699	28%	-5,0%
Autres biens et services	2 395	14 573	1 891	13%	-21,0%
Intérêts dette	541	1 129	579	51%	7,0%
TOTAL	6 828	29 019	6 169	21%	-9,7%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin avril 2021 ont atteint 3.699 MDH contre 3.892 MDH à fin avril 2020, soit une baisse de 5%. Les salaires représentent 60% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 79,4% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 1.891 MDH à fin avril 2021 contre 2.395 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 53,6% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 579 MDH à fin avril 2021 contre 541 MDH un an auparavant, en hausse de 7%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin avril 2021 a dégagé un solde ordinaire positif de 4,4 MMDH contre un solde ordinaire positif de 4,9 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

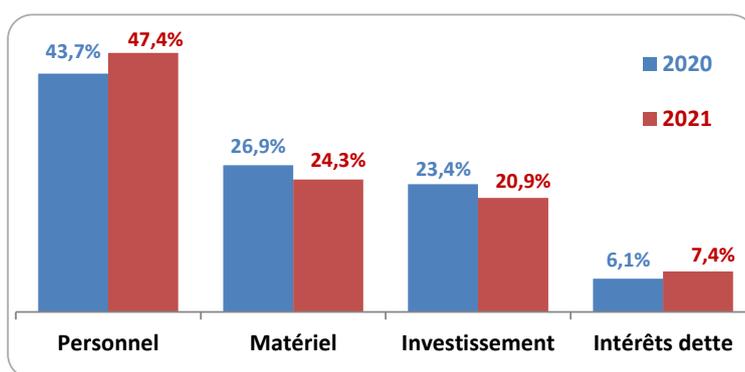
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 1.628 MDH à fin avril 2021 contre 2.088 MDH à fin avril 2020, soit une diminution de 22% (-460 MDH).

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosse réparations (-180 MDH), des programmes nationaux (-175 MDH), des projets intégrés (-78 MDH) et des acquisitions immobilières (-39 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	470	12 009	290	2%	-38,3%
Projets intégrés ⁶	431	12 769	353	3%	-18,1%
Acquisitions immobilières	146	5 500	107	2%	-26,7%
Acquisitions mobilières ⁷	82	1 546	96	6%	17,1%
Programmes nationaux ⁸	788	7 795	613	8%	-22,2%
Subventions	171	2 469	169	7%	-1,2%
TOTAL	2 088	42 088	1 628	4%	-22,0%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin avril 2020 et fin avril 2021 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de personnel et des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de matériel et des dépenses d'investissement.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

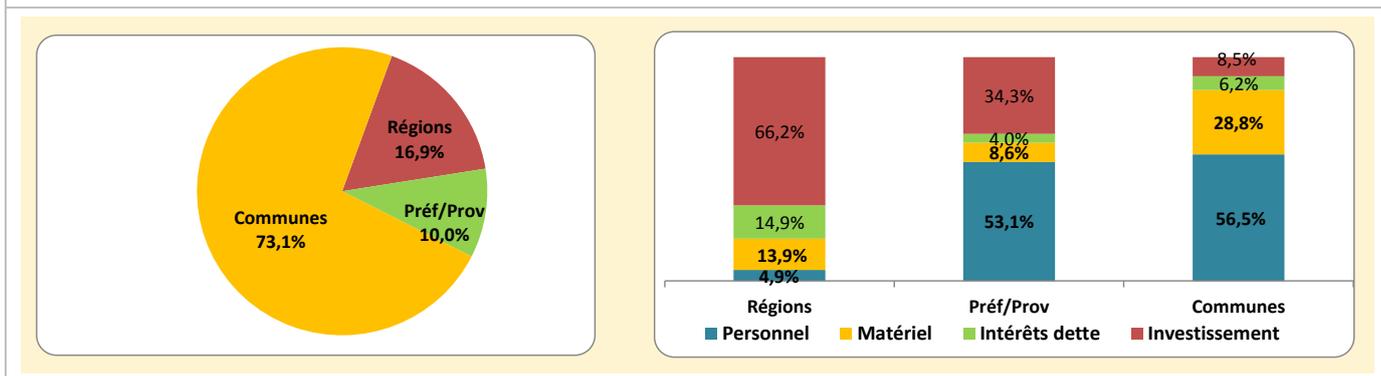
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 5.698 MDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 73,1% à fin avril 2021.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin avril 2021 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (56,5%) et des préfectures et provinces (53,1%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 66,2% des dépenses d'investissement, de 14,9% des charges en intérêts de la dette, de 13,9% des dépenses de matériel et de 4,9% des dépenses de personnel.

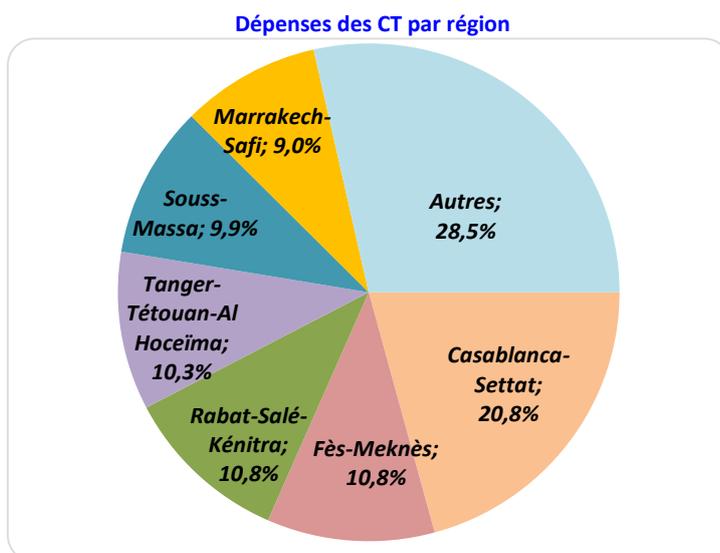


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 71,5% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (1.619 MDH) représentent 20,8% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,6% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	661	441	133	384	1 619
Fès-Meknès	454	240	50	99	843
Rabat-Salé-Kénitra	491	206	50	92	839
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	346	212	53	191	802
Souss-Massa	276	141	74	280	771
Marrakech-Safi	406	131	29	133	699
L'oriental	356	128	67	82	633
Béni Mellal-Khénifra	268	114	39	159	580
Laâyoune-Sakia El Hamra	160	166	26	149	501
Drâa-Tafilalet	157	59	17	30	263
Guelmim-Oued Noun	88	26	4	3	121
Dakhla-Oued Ed Dahab	36	27	37	26	126
TOTAL	3 699	1 891	579	1 628	7 797

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin avril 2021 un solde négatif de 3 MDH et un solde positif de 378 MDH respectivement contre un solde positifs de 5 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 448 MDH pour les comptes spéciaux à fin avril 2020.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 3.150 MDH à fin avril 2021 contre un excédent global de 3.231 MDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin avril 2021, soit 3,2 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2021.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin avril 2021, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 620 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 803 MDH et la reconstitution des excédents pour 3 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin avril 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 44,5 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2021 (3,2 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2021 et non payées.

Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 53,9% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin avril 2021

